



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260309-DCM2026_2_6-DE

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir CARIOU Philippe à LAGADIC Christophe

EXCUSEE : CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : LE BER Caroline

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 03 MARS 2026
DATE D'AFFICHAGE : 04 MARS 2026

DCM N°2026-2-6
Objet : SUBVENTION 2026 CCAS

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant le budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S, une subvention communale de 3 692.07 € est nécessaire pour équilibrer le budget primitif CCAS 2026,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A 17 POUR – 1 ABSTENTION (MURIEL GOURVES)

- **Décide de verser une subvention de 3 692.07 € pour l'année 2026 au CCAS de Pleuven.**
- **Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
David DEL NERO

